

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0014542

155785

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6980

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité

Nom & Prénom : AIT BASSOU SALAH

Date de naissance : 1945

Adresse : Résidence EL Kheugzama 6, Sénior 11, App. 5  
CASABLANCA Maroc

Tél. : 06 26 39 20 61 Total des frais engagés : 725 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20.03.2013

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/11/2023	C		C	DOCTEUR MOHAMED BEN GOURA Médecin Général Issam El Hassan Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>DADOUR</i> Laboratoire d'Analyses Médicales 101 Haj-Fatéh, Oulfa - Casablanca 022.22.42.400. Fax: 0522.900.22	17.01.23	<i>B. 6,200 UNITE LOUBA Laboratoire d'Analyses Médicales 101 Haj-Fatéh, Oulfa - Casablanca 022.22.42.400.300. Fax: 0522.900.115.</i>	<i>725,000 Dhs</i>

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# ORDONNANCE

Le: 16/11/2013

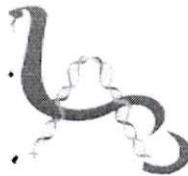
Ait Basm Touda

Création

- Procuration
- ASAT

**DOUALAB**  
Dr. DADOUNE Louisa  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
01. 52. 52. 100. fax: 05271900 - 37

**DOCTEUR SOUICHA COUGHL**  
Medecine Générale  
CIS Lissasta Hay EL Hassan  
Casablanca



Dr. DADOUNE Loubna  
Médecin biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie  
Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Virologie

مختبر التحاليل المُحصّبة دُعَاء لاب  
Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Facture

N° facture 23-0472

Casablanca, le 19/01/2023

Date de prélèvement 17/01/2023

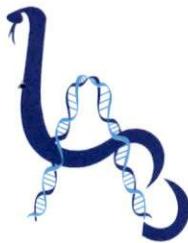
Mme AIT BASSOU Touda

Code Acte	Designation Acte	Cotation
CREA	Créatinine	30
TR	TRANSAMINASES	100
PCT	Procalcitonine	500

Total B	630
Total en dirhams	725,20

Arrêtée la présente facture à la somme de : Sept cent vingt-cinq dirhams 20 centimes\*\*\*

DOUALAB  
Dr. DADOUNE Loubna  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
301 Lot Haj Fatah Oulfa - Casablanca  
(0522) 900 300 - Fax : (0522) 900 700



**Dr. DADOUNE Loubna**  
Médecin Biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie Parasitologie  
Mycologie - Hormonologie - Virologie - Test Covid-19 autorisé

# مختبر التحاليل الطبية دعاء للاب

## Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

### Compte rendu d'analyses

**Mme AIT BASSOU Touda**

Date de naissance : 01/01/1949

Prélèvement du: 17/01/2023 8:52

Dossier N° : 170123890

Page : 1 / 1

### BIOCHIMIE

Créatinine	10,00	mg/L	( 6 - 11 )	11,00 (09/02/22)
	88	µmol/L	( 53 - 97 )	

### TRANSAMINASES

ASAT ( Aspartate Aminotransférase )	11	UI/L	( Inférieur à 40 )
ALAT ( Alanine Aminotransférase )	5	UI/L	( Inférieur à 40 )

### IMMUNOLOGIE-SEROLOGIE

Procalcitonine	0,05	ng/ml
----------------	------	-------

(Technique : ELFA Vidas )

Interprétation: en ng/ml

< 0.10 : indique l'absence d'une infection.

- 0.1 - 0.25 : une infection bactérienne improbable traitement antibiotique.

-0.26 - 0.50 : une infection bactérienne est possible recommandation d'un traitement antibiotique.

>0.5 : présence d'une infection bactérienne (traitement par antibiotique fortement recommandé)

DOUALAB  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
170123890  
11 Lot Haj Fateh Oulfa - Casablanca  
0522 900 300 Fax 0522 900 700

Bilan validé Biologiquement Le

138.تجزئة حبيبة الحاج فاتح الألفة (قرب مسجد الحاج فاتح) – الدار البيضاء – الهاتف : (0522) 900 700 – الفاكس : (0522) 900 300

138, Lotissement Habiba Haj Fateh Oulfa (Prés Mosquée Haj Fatah) Casablanca - Tél.: (0522) 900 300 - Fax : (0522) 900 700

Patente : 36225779 - RC : 400950 - IF : 40481510 - CNSS : 9044752 - ICE : 0004353000000002